Acte certifié exécutoire
- Par publication ou notification le 22/11/2018
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 22/11/2018

DÉLIBÉRATION N° CP 2018-505

DU 21 NOVEMBRE 2018

NOUVEAUX CONTRATS RURAUX
6ÈME AFFECTATION SUR LE DISPOSITIF POUR 2018

La commission permanente du conseil régional d'Île-de-France,

VU Le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU Le Code de l'environnement ;

VU La délibération n° CR 92-15 du 18 décembre 2015 de délégations d'attributions du conseil régional à sa commission permanente, modifiée par la délibération n° CR 2017-162 du 22 septembre 2017 « simplifier le fonctionnement du Conseil régional »;

VU La délibération n° CR 08-16 du 18 février 2016 relative à 100 000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens

VU La délibération n° CR 200-16 du 17 novembre 2016, relative au nouveau contrat rural, approuvant le contrat-type du contrat rural et la convention-type ;

VU Le règlement budgétaire et financier approuvé par la délibération n° CR 33-10 du 17 juin 2010 prolongé par délibération n° CR 01-16 du 21 janvier 2016 ;

VU Le budget de la Région Ile-de-France pour 2018.

VU l'avis de la commission de la ruralité et de l'agriculture ;

VU l'avis de la commission des finances ;

VU l'avis de la commission de l'environnement et de l'aménagement du territoire ;

VU le rapport n°CP 2018-505 présenté par madame la présidente du conseil régional d'Île-de-France ;

Après en avoir délibéré,

Article 1 :

Décide au titre du dispositif des **«nouveaux contrats ruraux»**,

d'une part de conclure avec chaque commune et syndicat intercommunal cités en annexe 1 ci-jointe, pour les opérations qui y sont récapitulées (et détaillées dans les fiches projets correspondantes ci-jointes en annexe 2) un « nouveau contrat rural » conforme au modèle approuvé par la délibération n° CR 200-16 susvisée ;

et, d'autre part de participer au financement des opérations détaillées dans les fiches projets - ci-jointes en annexe 2 - inscrites dans les « nouveaux contrats ruraux » définis ci-dessus.

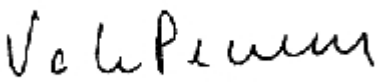
Subordonne l'attribution de chaque subvention à la conclusion avec chaque commune maître d'ouvrage d'une convention conforme à la convention de réalisation type, approuvée par la délibération n° CR 200-16 susvisée et autorise la Présidente du Conseil régional à les signer.

Affecte une autorisation de programme d'un montant total de **1 976 322,20 €**, prélevés sur le chapitre budgétaire 905 « Aménagement des territoires », code fonctionnel 53 « Espace rural et autres espaces de développement », programme HP 53-002 (153002) « Politiques contractuelles en milieu rural », action 15300202 « Contrats ruraux » du budget 2018.

Article 2 :

Autorise la prise en compte des dépenses éligibles à l'attribution des subventions à compter des dates prévisionnelles de démarrage indiquées dans les fiches projets en annexe à la délibération, par dérogation à l'article 17, alinéa 3 du règlement budgétaire et financier susvisé.

La présidente du conseil régional
d'Île-de-France



VALÉRIE PÉCRESSE

. Dans les deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, cet acte administratif est susceptible de recours devant le tribunal administratif de Paris.

ANNEXES A LA DELIBERATION

ANNEXE N°1 : TABLEAU RECAPITULATIF

COLLECTIVITES	Fiches Projets	OPERATIONS SUBVENTIONNEES	DOTATION EN €
77 SEINE ET MARNE			
ANDREZEL	**EX040682**	Réhabilitation et extension de la salle polyvalente	126 152,20
		Total subvention	**126 152,20**
CHAMPDEUIL	**EX041888**	Réhabilitation et extension de la salle polyvalente	96 000,00
		Total subvention	**96 000,00**
CROUY-SUR-OURCQ	**EX042513**	Construction de deux salles de classe à l'école élémentaire	148 000,00
		Total subvention	**148 000,00**
LARCHANT	**EX042527**	Création d'un parking à la Dame Jouanne	14 763,60
	18013373	Aménagement de la place Pasteur et aménagement de rues communales	63 540,00
	18013374	Rénovation de la mairie et des toilettes publiques	69 696,40
		Total subvention	**148 000,00**
MONTHYON	**EX041261**	Extension du centre de loisirs sans hébergement (CLSH) - Rue de la République	148 000,00
		Total subvention	**148 000,00**
NOISY-RUDIGNON	**EX038625**	Réhabilitation de la mairie	79 384,00
		Total subvention	**79 384,00**
NOISY-SUR-ECOLE	**EX041496**	Réfection et aménagement de la rue d'Auvers	148 000,00
		Total subvention	**148 000,00**
SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE CUISY, MONTGE-EN-GOELE ET VINANTES	**EX041303**	Extension du restaurant scolaire	127 280,00
		Total subvention	**127 280,00**
78 YVELINES			
BOINVILLE-LE-GAILLARD	**EX040838**	Réfection mairie-école	24 390,00
	18013370	Mise aux normes des sanitaires de la salle polyvalente	10 963,20
	18013371	Chemin piétonnier	19 544,00
	18013372	Réaménagement de la place des monuments aux morts	44 198,80
		Total subvention	**99 096,00**
PERDREAUVILLE	**EX042652**	Réhabilitation et extension de la salle communale	119 880,00
	18013353	Extension du préau et réhabilitation des sanitaires de l'école	28 120,00
		Total subvention	**148 000,00**
TOUSSUS-LE-NOBLE	**EX039098**	Réaménagement du cœur de village (Places des commerces, Place des blés et Parvis de la mairie)	148 000,00
		Total subvention	**148 000,00**

91 ESSONNE			
BROUY	**EX041462** **18012813** **18012814**	Restructuration des locaux de la mairie Aménagement du cimetière Création d'un réseau d'incendie au hameau de Fenneville	54 490,00 43 240,00 18 680,00
		Total subvention	**116 410,00**
CONGERVILLE-THIONVILLE	**EX042705** **18013467**	Isolation de la mairie et de la mairie annexe et réfection du mur du cimetière Enfouissement des réseaux et réfection des trottoirs dans diverses rues de la commune	34 285,60 113 714,40
		Total subvention	**148 000,00**
95 VAL-D'OISE			
VALMONDOIS	**EX041090**	Réhabilitation de l'ancien presbytère et réalisation de quatre logements	148 000,00
		Total subvention	**148 000,00**
EPIAIS-RHUS	**EX041161**	Réalisation d'une salle polyvalente	148 000,00
		Total subvention	**148 000,00**
		TOTAL GENERAL	**1 976 322,20**

ANNEXE N°2 : FICHES PROJETS

Commission permanente du 21 novembre 2018 - CP2018-505

DOSSIER N° EX042513 - COR - CONSTRUCTION DE DEUX SALLES DE CLASSE A L'ECOLE ELEMENTAIRE - CROUY-SUR-OURCQ (77)

Dispositif : Nouveau contrat rural (CoR) (n° 00000976)
Délibération Cadre : CR200-16 du 17/11/2016
Imputation budgétaire : 905-53-204142-153002-1700
Action : 15300202- Contrats ruraux

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Nouveau contrat rural (CoR)	370 000,00 € HT	40,00 %	148 000,00 €
	Montant total de la subvention		148 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE CROUY SUR OURCQ
Adresse administrative : MAIRIE
77840 CROUY-SUR-OURCQ
Statut Juridique : Commune
Représentant : Madame Maria-Christine GOOSSENS, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 23 novembre 2017 - 1 juin 2020
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 17 du RBF, l'autorisation de démarrage anticipé est motivée par la nécessité de réaliser des études préalables directement liées à la réalisation de l'opération. Pour le présent projet, il s'agit d'études d'ingénierie et de conception (honoraires de maîtrise d'œuvre, coordination de chantier, bureau de contrôle...) identifiées par le maître d'ouvrage dans le périmètre subventionnable. La date de début du projet ci-dessus correspond au premier acte juridique passé par le maître d'ouvrage.

Description :
La commune de Crouy-sur-Ourcq (1 943 habitants - INSEE 2015) propose l'opération « Construction de deux salles de classe à l'école élémentaire ».

La commune, identifiée comme "pôle de proximité" par le SCOT de Marne-Ourcq, enregistre une pression démographique notable depuis plusieurs années. Par voie de conséquence, l'arrivée de nouveaux élèves tend à renforcer l'exigüité de plusieurs classes de l'école élémentaire qui conduit la municipalité à envisager l'extension de l'établissement. Ce nouveau bâtiment prévu en rez-de-chaussée, avec sa façade sur la cour, s'intègrera dans le prolongement des deux préaux existants pour conserver une cohérence dans l'organisation de l'école.

L'opération intègre la création de deux salles de classe d'une surface de 60 m² chacune, desservies par une circulation centrale équipée d'un éclairage zénithal naturel, donnant accès à deux sanitaires. La toiture en acier laqué sera supportée par une charpente en bois. La façade principale sera composée d'un soubassement habillé d'un parement en pierre, rappelant les matériaux composants les façades

existantes de l'école, et d'un élément maçonné enduit de couleur gris anthracite en partie haute. Les menuiseries des fenêtres seront en aluminium thermolaqué du même ton de gris, pour se fondre dans l'enduit du haut de la façade.

La pose des cloisons et portes intérieures, ainsi que des travaux de plomberie-chauffage, d'électricité, de peinture et la pose du revêtement de sol et des carrelages, achèveront l'aménagement intérieur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :
Le coût d'objectif de l'opération unique est estimé à 413 400,00€ HT, plafonné à 370 000 € HT. Le montant subventionnable n'intègre pas le lot "mobilier scolaire" non éligible aux contrats ruraux.

Localisation géographique :

- CROUY-SUR-OURCQ

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2018

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX	365 700,00	88,46%
HONORAIRES	47 700,00	11,54%
Total	413 400,00	100,00%

Libellé	Montant	%
REGION ILE-DE-FRANCE	148 000,00	35,80%
DEPARTEMENT (77) - Sollicité	111 000,00	26,85%
COMMUNE	154 400,00	37,35%
Total	413 400,00	100,00%

DOSSIER N° EX040682 - COR - REHABILITATION ET EXTENSION DE LA SALLE POLYVALENTE - ANDREZEL (77)

Dispositif : Nouveau contrat rural (CoR) (n° 00000976)
Délibération Cadre : CR200-16 du 17/11/2016
Imputation budgétaire : 905-53-204142-153002-1700
Action : 15300202- Contrats ruraux

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Nouveau contrat rural (CoR)	315 380,50 € HT	40,00 %	126 152,20 €
	Montant total de la subvention		126 152,20 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination	:	COMMUNE D'ANDREZEL
Adresse administrative	:	MAIRIE 77390 ANDREZEL
Statut Juridique	:	Commune
Représentant	:	Monsieur Bruno REMOND, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 27 juin 2018 - 31 décembre 2019
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 17 du Règlement Budgétaire et Financier, l'autorisation de démarrage anticipé est motivée par la nécessité de réaliser des études préalables directement liées à la réalisation de l'opération. Pour le présent projet, il s'agit d'études d'ingénierie et de conception (honoraires de maitrise d'œuvre, coordination de chantier, bureau de contrôle, SPS, OPC), identifiées par le maître d'ouvrage dans le périmètre subventionnable. La date de début du projet ci-dessus correspond au premier acte juridique passé par le maître d'ouvrage.

Description :
La commune d'Andrezel (290 habitants - INSEE 2015) propose l'opération "Réhabilitation et extension de la salle polyvalente".

Le projet consiste à mettre aux normes la salle polyvalente de la commune, située sur un grand espace vert, à proximité du cœur du village. Elle est utilisée pour des évènements festifs municipaux mais également louée aux administrés.

Les travaux consisteront en l'agrandissement de l'office en intégrant l'actuel volume dédié aux sanitaires, la création d'une extension avec sanitaires (environ 45 m²) et l'embellissement de la salle principale.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de

cette subvention s’est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Localisation géographique :

- ANDREZEL

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2018

L’organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
FRAIS D'HONORAIRES	44 560,50	14,13%
TRAVAUX	270 820,00	85,87%
Total	315 380,50	100,00%

Libellé	Montant	%
REGION ILE DE FRANCE	126 152,20	40,00%
DEPARTEMENT 77 (sollicité)	94 614,15	30,00%
COMMUNE	94 614,15	30,00%
Total	315 380,50	100,00%

Commission permanente du 21 novembre 2018 - CP2018-505

DOSSIER N° EX041888 - COR - REHABILITATION ET EXTENSION DE LA SALLE POLYVALENTE - CHAMPDEUIL (91)

Dispositif : Nouveau contrat rural (CoR) (n° 00000976)
Délibération Cadre : CR200-16 du 17/11/2016
Imputation budgétaire : 905-53-204142-153002-1700
Action : 15300202- Contrats ruraux

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Nouveau contrat rural (CoR)	240 000,00 € HT	40,00 %	96 000,00 €
	Montant total de la subvention		96 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE CHAMPDEUIL
Adresse administrative : 43 RUE GRANDE
77390 CHAMPDEUIL
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Yves REGNIER, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 23 mars 2016 - 31 décembre 2019
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 17 du Règlement Budgétaire et Financier, l'autorisation de démarrage anticipé est motivée par la nécessité de réaliser des études préalables directement liées à la réalisation de l'opération. Pour le présent projet, il s'agit d'études d'ingénierie et de conception (honoraires de maitrise d'œuvre, coordination de chantier, bureau de contrôle, SPS, OPC), identifiées par le maître d'ouvrage dans le périmètre subventionnable. La date de début du projet ci-dessus correspond au premier acte juridique passé par le maître d'ouvrage.

Description :
La commune de Champdeuil (725 habitants - INSEE 2015) propose l'opération "réhabilitation et extension de la salle polyvalente".

Les travaux prévus pour cette opération se décomposent comme suit :
- révision de l'ensemble de la couverture du bâtiment existant avec changement des tuiles, remplacement des gouttières et des descentes en zinc,
- reprise des peintures et ravalement des façades,
- remplacement de l'ensemble des menuiseries extérieures,
- création d'un sas d'entrée afin de limiter les déperditions énergétiques,
- création en extension d'un local poubelles et d'un local de réserve pour l'office de réchauffage, d'un local de réserve pour le mobilier de la salle polyvalente,
- réaménagement des sanitaires et mise aux normes d'accessibilité PMR,

- aménagements extérieurs : création d'une place de stationnement PMR et accompagnement par bandes de guidage au sol destinées aux personnes malvoyantes.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Localisation géographique :

- CHAMPDEUIL

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2018

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX	208 700,00	86,96%
FRAIS D'HONORAIRES	31 300,00	13,04%
Total	240 000,00	100,00%

Libellé	Montant	%
REGION ILE DE FRANCE	96 000,00	40,00%
DEPARTEMENT 77 (sollicité)	72 000,00	30,00%
COMMUNE	72 000,00	30,00%
Total	240 000,00	100,00%

Commission permanente du 21 novembre 2018 - CP2018-505

DOSSIER N° EX042527 - COR - CREATION D'UN PARKING A LA DAME JOUANNE- COMMUNE DE LARCHANT (77)

Dispositif : Nouveau contrat rural (CoR) (n° 00000976)
Délibération Cadre : CR200-16 du 17/11/2016
Imputation budgétaire : 905-53-204142-153002-1700
Action : 15300202- Contrats ruraux

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Nouveau contrat rural (CoR)	36 909,00 € HT	40,00 %	14 763,60 €
	Montant total de la subvention		14 763,60 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination	:	COMMUNE DE LARCHANT
Adresse administrative	:	MAIRIE 77760 LARCHANT
Statut Juridique	:	Commune
Représentant	:	Monsieur Vincent MEVEL, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 mars 2019 - 31 décembre 2020
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
La commune de LARCHANT (773 habitants - INSEE 2015) propose l'opération "Création d'un parking à la Dame Jouanne".

La commune de Larchant, inscrite dans un site remarquable, accueille un nombre important de visiteurs sur le massif forestier de la forêt domaniale de la Commanderie lors des week-ends et des vacances scolaires. Or, le stationnement anarchique sur la route de la Dame Jouanne (qui permet d'accéder au site, le plus haut rocher de la forêt de Fontainebleau) est générateur de dangers pour les piétons et les cyclistes.

Pour y remédier, l'Office National des Forêts réalise l'aménagement de deux parkings. Un troisième parking de trente places, non loin du Rocher de la Dame Jouanne, sera réalisé par la commune, sans empiéter sur la forêt domaniale.

Le sol naturel étant sableux, les travaux permettront de créer un parking drainant dans son plan; les arbres existants aux abords de celui-ci seront préservés.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de

cette subvention s’est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :
Le montant des travaux s'élève à 40 220,06€ HT plafonné à 36 909,00 € HT.
La subvention d'un montant de 14 763,60 € est calculée au taux de 40%.

Localisation géographique :
- LARCHANT

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2018

L’organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX	40 220,06	100,00%
Total	40 220,06	100,00%

Libellé	Montant	%
REGION ILE-DE-FRANCE	14 763,60	36,71%
DEPARTEMENT - Sollicité	11 072,70	27,53%
COMMUNE	14 383,76	35,76%
Total	40 220,06	100,00%

Commission permanente du 21 novembre 2018 - CP2018-505

DOSSIER N° 18013373 - COR - AMENAGEMENT DE LA PLACE PASTEUR ET AMENAGEMENT DE RUES COMMUNALES - COMMUNE DE LARCHANT (77)

Dispositif : Nouveau contrat rural (CoR) (n° 00000976)
Délibération Cadre : CR200-16 du 17/11/2016
Imputation budgétaire : 905-53-204142-153002-1700
Action : 15300202- Contrats ruraux

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Nouveau contrat rural (CoR)	158 850,00 € HT	40,00 %	63 540,00 €
	Montant total de la subvention		63 540,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination	:	COMMUNE DE LARCHANT
Adresse administrative	:	MAIRIE 77760 LARCHANT
Statut Juridique	:	Commune
Représentant	:	Monsieur Vincent MEVEL, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 juin 2019 - 31 décembre 2020
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
La commune de LARCHANT (773 habitants - INSEE 2015) propose l'opération "Aménagement de la place Pasteur et aménagement de rues communales »

Il s'agit d'améliorer le cadre de vie et de sécuriser les déplacements au sein de la commune.
La place Pasteur, située face à la mairie, est actuellement totalement minéralisée et sert de stationnement. Le projet, travaillé avec le PNR du Gâtinais français, vise à transformer cet espace de passage en lieu de vie. Les aménagements permettront de créer un espace perméable et arboré, de recueillir les eaux de ruissellement qui posent actuellement problème et de les infiltrer, de hiérarchiser les circulations, d'organiser les stationnements.
Le projet comprend également la viabilisation du chemin de la Sablonnière qui dessert une salle communale, la sécurisation de la route de la Dame Jouanne très fréquentée, qui relie le village au massif forestier de la Commanderie, par la création de trottoirs avec caniveaux; la réfection des trottoirs de la rue de la Cave de Chatenoy et de l'avenue Dumesnil; la réfection de la chaussée et l'aménagement de bordures du chemin du Marais, permettant d'accéder notamment au sentier de découverte du marais et à un lotissement.

Dans le cadre du contrat rural, la mesure "100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens" est prise en considération dans la fiche IRIS EX042527

Détail du calcul de la subvention :
Le montant des travaux s'élève à 167 210,27 € HT plafonné à 158 850,00 € HT.
La subvention d'un montant de 63 540 € est calculée au taux de 40%.

Localisation géographique :
- LARCHANT

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2018

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX	167 210,27	100,00%
Total	167 210,27	100,00%

Libellé	Montant	%
REGION ILE-DE-FRANCE	63 540,00	38,00%
DEPARTEMENT - Sollicité	47 655,00	28,50%
COMMUNE	56 015,27	33,50%
Total	167 210,27	100,00%

Commission permanente du 21 novembre 2018 - CP2018-505

DOSSIER N° 18013374 - COR - RENOVATION DE LA MAIRIE ET DES TOILETTES PUBLIQUES - COMMUNE DE LARCHANT (77)

Dispositif : Nouveau contrat rural (CoR) (n° 00000976)
Délibération Cadre : CR200-16 du 17/11/2016
Imputation budgétaire : 905-53-204142-153002-1700
Action : 15300202- Contrats ruraux

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Nouveau contrat rural (CoR)	174 241,00 € HT	40,00 %	69 696,40 €
	Montant total de la subvention		69 696,40 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination	:	COMMUNE DE LARCHANT
Adresse administrative	:	MAIRIE 77760 LARCHANT
Statut Juridique	:	Commune
Représentant	:	Monsieur Vincent MEVEL, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 mars 2020 - 31 décembre 2021
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
La commune de LARCHANT (723 habitants - INSEE 2015) propose l'opération "Rénovation de la mairie et des toilettes publiques".

La mairie fait partie intégrante d'une ancienne ferme du 19ème siècle restaurée qui abrite actuellement les locaux administratifs, une salle de classe et le bureau de deux associations. Ce bâtiment nécessite des travaux de réhabilitation importants en termes d'étanchéité, d'isolation et de sécurité : changement des huisseries, isolation du grenier, intervention sur la couverture et les corniches dégradées menaçant de tomber.

D'autre part, des travaux d'aménagement et de rationalisation de l'espace seront engagés, avec l'installation d'une salle pour les archives au grenier et la création de toilettes publiques à destination des citoyens et des touristes, dans un petit bâtiment situé dans l'enceinte de la mairie et comportant un accès indépendant.

Dans le cadre du contrat rural, la mesure "100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens" est prise en considération dans la fiche IRIS EX042527

Détail du calcul de la subvention :
Le montant des travaux s'élève à 183 411,79 € HT plafonné à 174 241,00 € HT.
La subvention d'un montant de 69 696,40 € est calculée au taux de 40%.

Localisation géographique :

- LARCHANT

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2018

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX	183 411,79	100,00%
Total	183 411,79	100,00%

Libellé	Montant	%
REGION ILE-DE-FRANCE	69 696,40	38,00%
DEPARTEMENT - Sollicité	52 272,30	28,50%
COMMUNE	61 443,09	33,50%
Total	183 411,79	100,00%

Commission permanente du 21 novembre 2018 - CP2018-505

DOSSIER N° EX041261 - COR - EXTENSION DU CENTRE DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT (C.L.S.H.) RUE DE LA REPUBLIQUE - MONTHYON (77)

Dispositif : Nouveau contrat rural (CoR) (n° 00000976)
Délibération Cadre : CR200-16 du 17/11/2016
Imputation budgétaire : 905-53-204142-153002-1700
Action : 15300202- Contrats ruraux

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Nouveau contrat rural (CoR)	370 000,00 € HT	40,00 %	148 000,00 €
	Montant total de la subvention		148 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination	:	COMMUNE DE MONTHYON
Adresse administrative	:	1 PL CARRUEL 77122 MONTHYON
Statut Juridique	:	Commune
Représentant	:	Monsieur Claude DECUYPERE, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 17 novembre 2016 - 1 septembre 2019
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 17 du RBF, l'autorisation de démarrage anticipé est motivée par la nécessité de réaliser des études préalables directement liées à la réalisation de l'opération. Pour le présent projet, il s'agit d'études d'ingénierie et de conception (honoraires de maîtrise d'œuvre, coordination de chantier, bureau de contrôle...) identifiées par le maître d'ouvrage dans le périmètre subventionnable.

Description :
La commune de Monthyon (1 701 habitants - INSEE 2015) propose l'opération « Extension du Centre de Loisirs Sans Hébergement (C.L.S.H.) 88 rue de la République ».

L'établissement d'accueil de loisirs actuel permet de recevoir 55 enfants âgés de 3 à 11 ans. Afin de satisfaire les besoins de la population en évolution, la commune envisage une extension du C.L.S.H. permettant d'augmenter sa capacité à 80 enfants.
Ces locaux, situés au rez-de-jardin de la maison de santé communale, seront prolongés et s'organiseront à partir d'un nouveau hall d'accueil d'une superficie de 48 m². L'extension abritera une nouvelle salle d'activité de 100 m², un local de rangement et une salle de propreté pour les enfants de maternelle. Une sortie vers le jardin sera aménagée sous un auvent de 30 m².
Les locaux existants seront légèrement modifiés pour agrandir l'infirmerie et créer un bureau et une salle pour les animateurs.

La structure de l'extension supportera une toiture à 2 pans, couverte de zinc. Le projet prévoit notamment l'installation de menuiseries extérieures en aluminium anodisé et d'un habillage extérieur par bardage en bois coloré. La reprise de cloisonnements existants et la pose de nouvelles cloisons composites, ainsi que des travaux de plomberie, d'électricité, de peinture et la pose de revêtement de sol, achèveront l'aménagement intérieur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :
Le coût de l'opération unique est estimé à 595 125 € HT, plafonné à 370 000 € HT.

Localisation géographique :

- MONTHYON

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2018

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX	517 500,00	86,96%
HONORAIRES	77 625,00	13,04%
Total	595 125,00	100,00%

Libellé	Montant	%
REGION ILE-DE-FRANCE	148 000,00	24,87%
DEPARTEMENT (77) - Sollicité	111 000,00	18,65%
ETAT : DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) - Acquis	110 000,00	18,48%
CAF 77 - Sollicité	47 587,50	8,00%
COMMUNE	178 537,50	30,00%
Total	595 125,00	100,00%

Commission permanente du 21 novembre 2018 - CP2018-505

DOSSIER N° EX038625 - COR REHABILITATION DE LA MAIRIE - COMMUNE DE NOISY RUDIGNON (77)

Dispositif : Nouveau contrat rural (CoR) (n° 00000976)
Délibération Cadre : CR200-16 du 17/11/2016
Imputation budgétaire : 905-53-204142-153002-1700
Action : 15300202- Contrats ruraux

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Nouveau contrat rural (CoR)	198 460,00 € HT	40,00 %	79 384,00 €
	Montant total de la subvention		79 384,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination	:	COMMUNE DE NOISY RUDIGNON
Adresse administrative	:	MAIRIE 77940 NOISY-RUDIGNON
Statut Juridique	:	Commune
Représentant	:	Monsieur Gilles ZEIGNEUR, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 13 décembre 2017 - 15 juin 2019
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 17 du RBF, l'autorisation de démarrage anticipé est motivée par la nécessité de réaliser des études préalables directement liées à la réalisation de l'opération. Pour le présent projet, il s'agit d'études d'ingénierie et de conception (honoraires de maîtrise d'oeuvre, coordination de chantier, bureau de contrôle...) identifiées par le maître d'ouvrage dans le périmètre subventionnable. La date de début de projet ci-dessus correspond au premier acte juridique passé par le maître d'ouvrage.

Description :
La commune NOISY RUDIGNON (621 habitants - INSEE 2015) propose l'opération "réhabilitation de la mairie".

Derrière la mairie se trouve un appentis qui abrite les sanitaires et un local pour les services techniques construits à deux périodes différentes, qui ne sont plus adaptés et ne s'intégrent pas du tout dans le volume de la mairie.

Le projet consiste à démolir cet appentis pour construire une extension de la mairie et permettant de recréer une nouvelle entrée ainsi qu'un nouvel abri bus. Le bâtiment comprendra un espace d'accueil du public et des sanitaires publics conformes à la règlementation PMR, des locaux pour les services techniques avec une zone de vestiaires et des sanitaires. Quelques réaménagements du bâtiment existant sont prévus, parmi lesquels la reprise du secrétariat qui sera transformé en bureau indépendant.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Localisation géographique :

- NOISY-RUDIGNON

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2018

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
HONORAIRES	25 460,00	12,83%
TRAVAUX	173 000,00	87,17%
Total	198 460,00	100,00%

Libellé	Montant	%
REGION ILE DE FRANCE	79 384,00	40,00%
DEPARTEMENT - Sollicité	59 538,00	30,00%
COMMUNE	59 538,00	30,00%
Total	198 460,00	100,00%

DOSSIER N° EX041496 - COR - REFECTION ET AMENAGEMENT DE LA RUE D'AUVERS - NOISY-SUR-ECOLE (77)

Dispositif : Nouveau contrat rural (CoR) (n° 00000976)
Délibération Cadre : CR200-16 du 17/11/2016
Imputation budgétaire : 905-53-204142-153002-1700
Action : 15300202- Contrats ruraux

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Nouveau contrat rural (CoR)	370 000,00 € HT	40,00 %	148 000,00 €
	Montant total de la subvention		148 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination	:	COMMUNE DE NOISY SUR ECOLE
Adresse administrative	:	MAIRIE 77123 NOISY-SUR-ECOLE
Statut Juridique	:	Commune
Représentant	:	Monsieur Christian BOURNERY, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 22 novembre 2018 - 31 décembre 2018
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
La commune de Noisy-sur-Ecole (1 924 habitants - INSEE 2015) propose l'opération "Réfection et aménagement de la rue d'Auvers".

Les travaux, qui seront réalisés en une seule tranche, ont pour objectif de résoudre les difficultés de circulation et de stationnement anarchiques dans une voie étroite. L'opération consistera en :
- l'implantation d'îlots et de trottoirs permettant la mise en place d'une zone 30,
- la création de 27 places de stationnement, matérialisées par un marquage en peinture et protégées par des îlots constitués en béton désactivé et bordés de grès. Un stationnement vélos-motos est prévu place Humblot ;
- l'élargissement des trottoirs existants, dès que la voie le permet, en utilisant pavés et bordures de grès ou béton désactivé,
- une reprise totale de la couche de roulement en enrobé noir afin que les écoulements d'eau superficiels soient correctement captés et que le bruit des véhicules soit diminué.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :
Le coût de l'opération est estimé à 370 911,45 € HT, plafonné à 370 000 € HT.

Localisation géographique :

- NOISY-SUR-ECOLE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2018

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX	370 911,45	100,00%
Total	370 911,45	100,00%

Libellé	Montant	%
REGION ILE DE FRANCE	148 000,00	39,90%
DEPARTEMENT 77 (sollicité)	111 000,00	29,93%
COMMUNE	111 911,45	30,17%
Total	370 911,45	100,00%

DOSSIER N° EX041303 - COR - EXTENSION DU RESTAURANT SCOLAIRE : SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE POUR LES COMMUNES DE CUISY, MONTGE-EN-GOELLE, VINANTES (77)

Dispositif : Nouveau contrat rural (CoR) (n° 00000976)
Délibération Cadre : CR200-16 du 17/11/2016
Imputation budgétaire : 905-53-204142-153002-1700
Action : 15300202- Contrats ruraux

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Nouveau contrat rural (CoR)	318 200,00 € HT	40,00 %	127 280,00 €
	Montant total de la subvention		127 280,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : SYND INTER COM REGRO PEDAG CUISY MONTGE
Adresse administrative : 1 RUE DE MEAUX - MAIRIE 77230 VINANTES
Statut Juridique : Syndicat Intercommunal à Vocation Unique
Représentant : Madame ANNE VERHAEGHE, Autre

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 25 novembre 2018 - 30 octobre 2019
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
Le Syndicat Intercommunal pour le Regroupement Pédagogique (SIRP) des communes de Cuisy, de Montgé-en-Goële et Vinantes (population totale 1 561-Insee 2015) propose une opération d'extension du restaurant scolaire situé dans l'école de la commune de Montgé-en-Goële.

Le SIRP s'organise pour la scolarité et la restauration des élèves des trois communes répartis dans 7 classes :
- 2 classes accueillent 39 élèves dans la commune de Cuisy
- 3 classes accueillent 65 élèves dans la commune de Montgé-en-Goële
- 2 classes accueillent 38 élèves dans la commune de Vinantes

Actuellement, le restaurant scolaire assure 108 couverts en 2 services. Une augmentation du nombre des élèves en demi-pension impose la nécessité d'une extension du restaurant scolaire en continuité de la salle-à-manger actuelle de l'école. Cet équipement se situe à l'ouest de la commune, sur une parcelle référencée en section ZC n°127, d'une superficie de 21 941 m².

Afin d'assurer une bonne intégration de la partie créée et de l'existant et d'harmoniser l'ensemble, les

locaux existants seront réhabilités, notamment par la réorganisation des espaces de préparation des repas et des sanitaires.

Les élèves pourront accéder au restaurant depuis l'intérieur de l'école mais aussi depuis la cour de récréation et la garderie.
Une aire consacrée à un jardin pédagogique est prévue au droit des accès de l'extension.

L'écriture architecturale utilise les matériaux suivants :
- une structure principale en bois lamellé collé (principe constructif),
- des murs à ossature bois et cloisons composites,
- un habillage extérieur par panneaux composites colorés,
- une couverture en membrane faible pente,
- des menuiseries extérieures en aluminium anodisé à rupture de pont thermique et à vitrage peu émissif.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :
Le montant des travaux est estimé à 396 750 € HT. Le montant retenu par la Région est de 318 200 € HT. La subvention régionale correspondant à un taux de 40% s'élève à 127 280 €

Localisation géographique :
- MONTGE-EN-GOELE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2018

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX	396 750,00	100,00%
Total	396 750,00	100,00%

Libellé	Montant	%
REGION ILE-DE-FRANCE	127 280,00	32,08%
DEPARTEMENT 77 (sollicité)	95 460,00	24,06%
DETR (notifiée)	55 000,00	13,86%
COMMUNE	119 010,00	30,00%
Total	396 750,00	100,00%

Commission permanente du 21 novembre 2018 - CP2018-505

DOSSIER N° EX040838 - COR REFECTION MAIRIE ECOLE - COMMUNE DE BOINVILLE LE GAILLARD (78)

Dispositif : Nouveau contrat rural (CoR) (n° 00000976)
Délibération Cadre : CR200-16 du 17/11/2016
Imputation budgétaire : 905-53-204142-153002-1700
Action : 15300202- Contrats ruraux

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Nouveau contrat rural (CoR)	60 975,00 € HT	40,00 %	24 390,00 €
	Montant total de la subvention		24 390,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination	:	COMMUNE DE BOINVILLE LE GAILLARD
Adresse administrative	:	PL DU PRIEURE 78660 BOINVILLE-LE-GAILLARD
Statut Juridique	:	Commune
Représentant	:	Monsieur Jean-Louis FLORES, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 15 décembre 2018 - 31 juillet 2019
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
La commune de Boinville le Gaillard (611 habitants - INSEE 2015) propose l'opération "réfection mairie et école".

Le projet consiste à rénover :
- les peintures des murs et plafond de la salle du conseil qui est également la salle des mariages et bureau du Maire, de la cage d'escalier menant à la salle du conseil, du secrétariat (lieu d'accueil des administrés), du couloir de l'étage,
- le sol de l'entrée, du secrétariat (contenant de l'amiante),
- l'électricité de la salle des archives.

Il est également prévu l'installation de serrures électromécaniques avec des clés de sécurité pour le groupe mairie/école, l'installation d'alarme pour le groupe mairie/école et le remplacement de la chaudière par une chaudière de basse consommation.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Localisation géographique :

- BOINVILLE-LE-GAILLARD

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2018

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX	60 975,00	100,00%
Total	60 975,00	100,00%

Libellé	Montant	%
REGION ILE DE FRANCE	24 390,00	40,00%
DEPARTEMENT - Sollicité	18 292,50	30,00%
COMMUNE	18 292,50	30,00%
Total	60 975,00	100,00%

Commission permanente du 21 novembre 2018 - CP2018-505

DOSSIER N° 18013370 - COR MISE AUX NORMES DES SANITAIRES DE LA SALLE POLYVALENTE - COMMUNE DE BOINVILLE LE GAILLARD (78)

Dispositif : Nouveau contrat rural (CoR) (n° 00000976)
Délibération Cadre : CR200-16 du 17/11/2016
Imputation budgétaire : 905-53-204142-153002-1700
Action : 15300202- Contrats ruraux

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Nouveau contrat rural (CoR)	27 408,00 € HT	40,00 %	10 963,20 €
	Montant total de la subvention		10 963,20 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination	:	COMMUNE DE BOINVILLE LE GAILLARD
Adresse administrative	:	PL DU PRIEURE 78660 BOINVILLE-LE-GAILLARD
Statut Juridique	:	Commune
Représentant	:	Monsieur Jean-Louis FLORES, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 avril 2020 - 31 août 2020
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
La commune de Boinville le Gaillard (611 habitants - INSEE 2015) propose l'opération "mise aux normes des sanitaires de la salle polyvalente".

La salle polyvalente du village, située en centre bourg, est un équipement vieillissant nécessitant une mise aux normes, en particulier du point de vue des sanitaires. Le projet prévoit de redistribuer l'espace actuellement dévolu à deux sanitaires hommes/femmes avec un dégagement important pour créer un sanitaire PMR aux normes ainsi que deux sanitaires classiques. L'ensemble s'accompagne d'une mise aux normes de l'électricité, de la plomberie et d'une remise en peinture.

Dans le cadre du contrat rural, la mesure "100 000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens" est prise en compte dans la fiche IRIS EX040838.

Localisation géographique :
- BOINVILLE-LE-GAILLARD

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2018

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX	27 408,00	100,00%
Total	27 408,00	100,00%

Libellé	Montant	%
REGION ILE DE FRANCE	10 963,20	40,00%
DEPARTEMENT - Sollicité	8 222,40	30,00%
COMMUNE	8 222,40	30,00%
Total	27 408,00	100,00%

Commission permanente du 21 novembre 2018 - CP2018-505

DOSSIER N° 18013371 - COR CHEMIN PIETONNIER- COMMUNE DE BOINVILLE LE GAILLARD (78)

Dispositif : Nouveau contrat rural (CoR) (n° 00000976)
Délibération Cadre : CR200-16 du 17/11/2016
Imputation budgétaire : 905-53-204142-153002-1700
Action : 15300202- Contrats ruraux

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Nouveau contrat rural (CoR)	48 860,00 € HT	40,00 %	19 544,00 €
	Montant total de la subvention		19 544,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE BOINVILLE LE GAILLARD
Adresse administrative : PL DU PRIEURE
78660 BOINVILLE-LE-GAILLARD
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Jean-Louis FLORES, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 avril 2019 - 30 septembre 2019
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
La commune de Boinville le Gaillard (611 habitants - INSEE 2015) propose l'opération "chemin piétonnier".

Le projet consiste à réaliser un chemin piétonnier entre la sortie du village et l'espace multisports.
Celui-ci , utilisé par les enfants du village, se situe dans le hameau de Bretonville et son accès nécessite d'emprunter la rue du Moulin à Vent entre le bourg et le hameau sur environ 400 mètres hors agglomération. Actuellement, il s'agit d'une route goudronnée sans séparation. Afin de sécuriser ce parcours pour les piétons, il est prévu de créer un accotement le long de la voirie actuelle de la sortie du village à l'espace multisports.

Dans le cadre du contrat rural, la mesure "100 000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens" est prise en compte dans la fiche IRIS EX040838.

Détail du calcul de la subvention :
Le coût de l'opération est estimé à 51 429,00 €HT, plafonné à 48 860,00 €HT.

Localisation géographique :

- BOINVILLE-LE-GAILLARD

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2018

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX	51 429,00	100,00%
Total	51 429,00	100,00%

Libellé	Montant	%
REGION ILE DE FRANCE	19 544,00	38,00%
DEPARTEMENT - Sollicité	14 658,00	28,50%
COMMUNE	17 227,00	33,50%
Total	51 429,00	100,00%

Commission permanente du 21 novembre 2018 - CP2018-505

DOSSIER N° 18013372 - COR REAMENAGEMENT DE LA PLACE DU MONUMENT AUX MORTS - COMMUNE DE BOINVILLE LE GAILLARD (78)

Dispositif : Nouveau contrat rural (CoR) (n° 00000976)
Délibération Cadre : CR200-16 du 17/11/2016
Imputation budgétaire : 905-53-204142-153002-1700
Action : 15300202- Contrats ruraux

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Nouveau contrat rural (CoR)	110 497,00 € HT	40,00 %	44 198,80 €
	Montant total de la subvention		44 198,80 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination	:	COMMUNE DE BOINVILLE LE GAILLARD
Adresse administrative	:	PL DU PRIEURE 78660 BOINVILLE-LE-GAILLARD
Statut Juridique	:	Commune
Représentant	:	Monsieur Jean-Louis FLORES, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 13 mars 2018 - 31 décembre 2019
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 17 du RBF, l'autorisation de démarrage anticipé est motivée par la nécessité de réaliser des études préalables directement liées à la réalisation de l'opération. Pour le présent projet, il s'agit d'études d'ingénierie et de conception (honoraires de maîtrise d'oeuvre, coordination de chantier, bureau de contrôle...) identifiées par le maître d'ouvrage dans le périmètre subventionnable. La date de début de projet ci-dessus correspond au premier acte juridique passé par le maître d'ouvrage.

Description :
La commune de Boinville le Gaillard (611 habitants - INSEE 2015) propose l'opération "réaménagement de la place du monument aux morts".

La place est actuellement composée d'un espace central avec 12 tilleuls dont 5 à couper rapidement car ils sont complètement creux. Le revêtement de la place est très dégradé et il n'y a pas de réels emplacements pour le stationnement.

Le projet consiste à réaménager la place afin de :
• mettre en valeur le monument aux morts (élément central de la place)
• augmenter le nombre de places de stationnement qui sert notamment aux parents des enfants de l'école et du centre de loisir.
Il s'agira également de remplacer les arbres abattus par des essences à développement rapide ou

modéré.

Dans le cadre du contrat rural, la mesure "100 000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens" est prise en compte dans la fiche IRIS EX040838.

Localisation géographique :

- BOINVILLE-LE-GAILLARD

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2018

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
HONORAIRES	108 322,00	98,03%
TRAVAUX	2 175,00	1,97%
Total	110 497,00	100,00%

Libellé	Montant	%
REGION ILE DE FRANCE	44 198,80	40,00%
DEPARTEMENT - Sollicité	33 149,10	30,00%
COMMUNE	33 149,10	30,00%
Total	110 497,00	100,00%

Commission permanente du 21 novembre 2018 - CP2018-505

DOSSIER N° EX042652 - COR REHABILITATION ET EXTENSION DE LA SALLE COMMUNALE - PERDREAUVILLE (78)

Dispositif : Nouveau contrat rural (CoR) (n° 00000976)
Délibération Cadre : CR200-16 du 17/11/2016
Imputation budgétaire : 905-53-204142-153002-1700
Action : 15300202- Contrats ruraux

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Nouveau contrat rural (CoR)	299 700,00 € HT	40,00 %	119 880,00 €
	Montant total de la subvention		119 880,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE PERDREAUVILLE
Adresse administrative : 1 PL DE LA MAIRIE
78200 PERDREAUVILLE
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Pascal POYER, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 21 novembre 2018 - 30 septembre 2020
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
La commune de Perdreauville (628 habitants INSEE 2015) propose l'opération suivante : "Réhabilitation et extension de la salle communale".

Le bâtiment existant est composé de la mairie et d'une salle polyvalente avec une entrée commune aux deux espaces ainsi que des sanitaires communs. Le projet consiste à construire une extension de la salle polyvalente comprenant une entrée indépendante, un office de réchauffage, un vestiaire, des sanitaires adaptés hommes et femmes ainsi qu'un local de rangement. Le mur de façade nord actuel sera démoli en partie et reconstruit pour donner l'accès à la salle polyvalente depuis la nouvelle entrée. La cuisine existante sera également démolie. L'extension de cette salle se fait dans le prolongement de l'existant de façon à garder une unité architecturale. Le bâtiment est constuit sur simple rez-de-chaussée sur vide sanitaire. L'accès "personne à mobilité réduite" de la salle polyvalente se fera depuis la rue des écoles par l'allée existante menant à la mairie.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

Le coût des travaux est estimé à 321 849,00 € HT, plafonné à 299 700 € HT.

Localisation géographique :

- PERDREAUVILLE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2018

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX	289 449,00	89,93%
HONORAIRES	32 400,00	10,07%
Total	321 849,00	100,00%

Libellé	Montant	%
REGION ILE DE FRANCE	119 880,00	37,25%
DEPARTEMENT 78 - Sollicité	89 910,00	27,94%
COMMUNE	112 059,00	34,82%
Total	321 849,00	100,00%

DOSSIER N° 18013353 - COR EXTENSION DU PREAU ET REHABILITATION DES SANITAIRES DE L' ECOLE - PERDREAUVILLE (78))

Dispositif : Nouveau contrat rural (CoR) (n° 00000976)
Délibération Cadre : CR200-16 du 17/11/2016
Imputation budgétaire : 905-53-204142-153002-1700
Action : 15300202- Contrats ruraux

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Nouveau contrat rural (CoR)	70 300,00 € HT	40,00 %	28 120,00 €
	Montant total de la subvention		28 120,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE PERDREAUVILLE
Adresse administrative : 1 PL DE LA MAIRIE
78200 PERDREAUVILLE
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Pascal POYER, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 21 novembre 2018 - 21 novembre 2019
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
La commune de Perdreauville (628 habitants INSEE 2015) propose l'opération suivante : "Extension du préau et réhabilitation des sanitaires de l'école".

Le bâtiment de l'école ne possède pas de sanitaire adapté. Le projet consiste à créer des sanitaires enfants et adultes adaptés aux personnes à mobilité réduite, à modifier la distribution de la classe afin de garantir une meilleure disposition et à proposer une plus grande salle d'activité destinée à mieux accueillir les enfants.
Pour cela l'ensemble des sanitaires et le préau en bois et le mur de façade côté jardin seront démolis pour créer un accès aux nouveaux sanitaires. La cloison de la classe élementaire sera abattue afin de redistribuer les espaces et agrandir cette salle. Un auvent en structure métallique sera disposé au-dessus de la porte. A la place du préau démoli, un ensemble vitré en aluminium ton blanc identique à celui existant de la salle d'activités sera installé, accompagné d'une isolation et de chauffage.

Dans le cadre du contrat rural, la mesure "100 000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens" est prise en compte dans la fiche IRIS "EX042652".

Détail du calcul de la subvention :

Le coût des travaux est estimé à 77 732 € HT, plafonné à 70 300 € HT.

Localisation géographique :

- PERDREAUVILLE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2018

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX	69 632,00	89,58%
HONORAIRES	8 100,00	10,42%
Total	77 732,00	100,00%

Libellé	Montant	%
REGION ILE DE FRANCE	28 120,00	36,18%
DEPARTEMENT 78 - Sollicité	21 090,00	27,13%
COMMUNE	28 522,00	36,69%
Total	77 732,00	100,00%

Commission permanente du 21 novembre 2018 - CP2018-505

DOSSIER N° EX039098 - COR - REAMENAGEMENT DU COEUR DE VILLAGE (PLACE DES COMMERCES, PLACE DES BLES ET PARVIS DE LA MAIRIE) - COMMUNE DE TOUSSUS-LE-NOBLE (78)

Dispositif : Nouveau contrat rural (CoR) (n° 00000976)
Délibération Cadre : CR200-16 du 17/11/2016
Imputation budgétaire : 905-53-204142-153002-1700
Action : 15300202- Contrats ruraux

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Nouveau contrat rural (CoR)	370 000,00 € HT	40,00 %	148 000,00 €
	Montant total de la subvention		148 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination	:	COMMUNE DE TOUSSUS LE NOBLE
Adresse administrative	:	6 RUE ESNAULT PELTERIE 78117 TOUSSUS-LE-NOBLE
Statut Juridique	:	Commune
Représentant	:	Monsieur Patrick CHARLES, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 22 novembre 2018 - 31 mars 2020
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
La commune de Toussus-le-Noble (1 182 habitants - INSEE 2015) propose l'opération "Réaménagement du cœur de village (place des commerces, place des blés et parvis de la mairie)".

Le projet consiste à réaménager le cœur de village afin de rendre plus attractif l'espace public urbain aux abords de l'Hôtel de ville. Il concerne principalement la place des commerces, la place des blés et le parvis de la mairie.
L'ensemble sera requalifié afin de correspondre aux nouvelles attentes des habitants de la commune en tant que grande zone de partage des usages. Le projet doit pouvoir offrir un aménagement fédérateur propice aux déplacements doux, tout en sécurisant les pratiques et en développant son caractère écologique. En effet, l'opération permet de désimperméabiliser près de 500 m² d'enrobé actuel et de faciliter l'écoulement des eaux pluviales.
Le projet s'inscrit par ailleurs en continuité avec l'architecture nouvelle et ancienne. Les travaux portent notamment sur la réalisation des terrassements, l'aménagement de cheminements et de voiries, et d'espaces paysagers, ainsi que sur l'installation de l'éclairage et de mobiliers urbains (bancs, bornes vélos, jeux,...).

Le coût de l'opération est estimé à 417 139 € HT, plafonné à 370 000 € HT.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Localisation géographique :

- TOUSSUS-LE-NOBLE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2018

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX	417 139,00	100,00%
Total	417 139,00	100,00%

Libellé	Montant	%
REGION ILE DE FRANCE	148 000,00	35,48%
DEPARTEMENT 78 + extension - Sollicité	125 142,00	30,00%
COMMUNE	143 997,00	34,52%
Total	417 139,00	100,00%

Commission permanente du 21 novembre 2018 - CP2018-505

DOSSIER N° EX041462 - COR - RESTRUCTURATION DES LOCAUX DE LA MAIRIE - BROUY (91)

Dispositif : Nouveau contrat rural (CoR) (n° 00000976)
Délibération Cadre : CR200-16 du 17/11/2016
Imputation budgétaire : 905-53-204142-153002-1700
Action : 15300202- Contrats ruraux

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Nouveau contrat rural (CoR)	136 225,00 € HT	40,00 %	54 490,00 €
	Montant total de la subvention		54 490,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination	:	COMMUNE DE BROUY
Adresse administrative	:	RUE DE LA MAIRIE 91150 BROUY
Statut Juridique	:	Commune
Représentant	:	Monsieur Jean-Louis CHANDELIER, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 mars 2017 - 31 décembre 2020
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 17 du Règlement Budgétaire et Financier, l'autorisation de démarrage anticipé est motivée par la nécessité de réaliser des études préalables directement liées à la réalisation de l'opération. Pour le présent projet, il s'agit d'études d'ingénierie et de conception (honoraires de maitrise d'œuvre, coordination de chantier, bureau de contrôle, SPS, OPC), identifiées par le maître d'ouvrage dans le périmètre subventionnable. La date de début du projet ci-dessus correspond au premier acte juridique passé par le maître d'ouvrage.

Description :
La commune de Brouy (145 habitants - INSEE 2015) propose l'opération "Restructuration des locaux de la mairie".

Les locaux de la mairie, situés en face de l'église, nécessitent un rafraîchissement général (peintures et plafonds) ainsi qu'une restructuration qui permettra de rendre le bâtiment plus fonctionnel. Les sanitaires existants doivent être réaménagés pour répondre aux exigences des normes d'accessibilité PMR. L'espace office et réserve existant sera réaménagé pour permettre l'implantation d'un deuxième bureau. Un accès aux combles sera créé pour permettre l'aménagement de locaux de stockage (dédiés aux archives et aux associations locales).

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Localisation géographique :

- BROUY

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2018

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX	119 600,00	87,80%
FRAIS D'HONORAIRES	16 625,00	12,20%
Total	136 225,00	100,00%

Libellé	Montant	%
REGION ILE DE FRANCE	54 490,00	40,00%
DEPARTEMENT 91 (sollicité)	40 867,50	30,00%
COMMUNE	40 867,50	30,00%
Total	136 225,00	100,00%

Commission permanente du 21 novembre 2018 - CP2018-505

DOSSIER N° 18012813 - COR - AMENAGEMENT DU CIMETIERE - BROUY (91)

Dispositif : Nouveau contrat rural (CoR) (n° 00000976)
Délibération Cadre : CR200-16 du 17/11/2016
Imputation budgétaire : 905-53-204142-153002-1700
Action : 15300202- Contrats ruraux

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Nouveau contrat rural (CoR)	108 100,00 € HT	40,00 %	43 240,00 €
	Montant total de la subvention		43 240,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination	:	COMMUNE DE BROUY
Adresse administrative	:	RUE DE LA MAIRIE 91150 BROUY
Statut Juridique	:	Commune
Représentant	:	Monsieur Jean-Louis CHANDELIER, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2018 - 31 décembre 2019
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 17 du Règlement Budgétaire et Financier, l'autorisation de démarrage anticipé est motivée par la nécessité de réaliser des études préalables directement liées à la réalisation de l'opération. Pour le présent projet, il s'agit d'études d'ingénierie et de conception (honoraires de maitrise d'œuvre, coordination de chantier, bureau de contrôle, SPS, OPC), identifiées par le maître d'ouvrage dans le périmètre subventionnable. La date de début du projet ci-dessus correspond au premier acte juridique passé par le maître d'ouvrage.

Description :
La commune de Brouy (145 habitants - INSEE 2015) propose l'opération "Aménagement du cimetière".

Le projet de réaménagement du cimetière existant propose de mieux délimiter les zones de circulation, d'offrir des espaces paysagers plus riches (plantation d'arbres et de plantes vivaces) et de permettre un entretien sans utilisation de produits phytosanitaires. Il est également prévu de créer un jardin du souvenir. Enfin, le contrat rural intègrera la réfection d'un des murs d'enceinte, écroulé récemment.

Dans le cadre du contrat rural, la mesure "100 000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens" est prise en compte dans la fiche IRIS EX041462.

Localisation géographique :

- BROUY

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2018

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX	107 400,00	99,35%
FRAIS D'HONORAIRES	700,00	0,65%
Total	108 100,00	100,00%

Libellé	Montant	%
REGION ILE DE FRANCE	43 240,00	40,00%
DEPARTEMENT 91 (sollicité)	32 430,00	30,00%
COMMUNE	32 430,00	30,00%
Total	108 100,00	100,00%

Commission permanente du 21 novembre 2018 - CP2018-505

DOSSIER N° 18012814 - COR - CREATION D'UN RESEAU D'INCENDIE AU HAMEAU DE FENNEVILLE - BROUY (91)

Dispositif : Nouveau contrat rural (CoR) (n° 00000976)
Délibération Cadre : CR200-16 du 17/11/2016
Imputation budgétaire : 905-53-204142-153002-1700
Action : 15300202- Contrats ruraux

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Nouveau contrat rural (CoR)	46 700,00 € HT	40,00 %	18 680,00 €
	Montant total de la subvention		18 680,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE BROUY
Adresse administrative : RUE DE LA MAIRIE
91150 BROUY
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Jean-Louis CHANDELIER, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2018 - 31 décembre 2019
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 17 du Règlement Budgétaire et Financier, l'autorisation de démarrage anticipé est motivée par la nécessité de réaliser des études préalables directement liées à la réalisation de l'opération. Pour le présent projet, il s'agit d'études d'ingénierie et de conception (honoraires de maitrise d'œuvre, coordination de chantier, bureau de contrôle, SPS, OPC), identifiées par le maître d'ouvrage dans le périmètre subventionnable. La date de début du projet ci-dessus correspond au premier acte juridique passé par le maître d'ouvrage.

Description :
La commune de Brouy (145 habitants - INSEE 2015) propose l'opération "Création d'un réseau incendie au hameau de Fenneville".

Le réseau de défense contre l'incendie existant sur le hameau de Fenneville est insuffisant en l'état. Le projet propose de le prolonger depuis la Grande Rue dans la rue de l'Orme.

Dans le cadre du contrat rural, la mesure "100 000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens" est prise en compte dans la fiche IRIS EX041462.

Localisation géographique :

- BROUY

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2018

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX	41 700,00	89,29%
FRAIS D'HONORAIRES	5 000,00	10,71%
Total	46 700,00	100,00%

Libellé	Montant	%
REGION ILE DE FRANCE	18 680,00	40,00%
DEPARTEMENT 91 (sollicité)	14 010,00	30,00%
COMMUNE	14 010,00	30,00%
Total	46 700,00	100,00%

Commission permanente du 21 novembre 2018 - CP2018-505

DOSSIER N° EX042705 - COR ISOLATION DE LA MAIRIE ET DE LA MAIRIE ANNEXE ET REFECTION DU MUR DU CIMETIERE DE CONGERVILLE - CONGERVILLE THIONVILLE (91)

Dispositif : Nouveau contrat rural (CoR) (n° 00000976)
Délibération Cadre : CR200-16 du 17/11/2016
Imputation budgétaire : 905-53-204142-153002-1700
Action : 15300202- Contrats ruraux

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Nouveau contrat rural (CoR)	85 714,00 € HT	40,00 %	34 285,60 €
	Montant total de la subvention		34 285,60 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination	:	COMMUNE DE CONGERVILLE THIONVILLE
Adresse administrative	:	5 RUE DES FRAVILLES 91740 CONGERVILLE-THIONVILLE
Statut Juridique	:	Commune
Représentant	:	Monsieur Thierry GUERIN, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 22 novembre 2018 - 31 décembre 2019
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
La commune de Congerville-Thioville (235 habitants INSEE 2015) propose l'opération "Isolation de la mairie et de la mairie annexe et réfection du mur du cimetière de Congerville".
Dans le cadre du plan climat énergie, la Communauté d'Agglomération de l'Etampois Sud Essonne (CAESE) a contracté un partenariat avec l'agence locale de l'énergie et du climat.
L'isolation des combles de la mairie annexe de Congerville, la réfection de la toiture et l'isolation des combles de la mairie de Thionville amélioreront l'efficacité énergétique des bâtiments et diminueront l'empreinte carbone de la commune.
Par ailleurs, il est prévu de remettre en état le mur d'enceinte du cimetière de Congerville.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :
Le projet d'un montant de 91 359,03 € est plafonné à 85 714 €.

Localisation géographique :
- CONGERVILLE-THIONVILLE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2018

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
travaux	91 359,03	100,00%
Total	91 359,03	100,00%

Libellé	Montant	%
CONSEIL REGIONAL ILE DE FRANCE	34 285,60	37,53%
CONSEIL DEPARTEMENTAL 91 Sollicité	25 714,00	28,15%
COMMUNE	27 409,43	30,00%
CAESE	3 950,00	4,32%
Total	91 359,03	100,00%

Commission permanente du 21 novembre 2018 - CP2018-505

DOSSIER N° 18013467 - COR ENFOUISSEMENT DES RESEAUX ET REFECTION DES TROTTOIRS DANS DIVERSES RUES - CONGERVILLE THIONVILLE (91)

Dispositif : Nouveau contrat rural (CoR) (n° 00000976)
Délibération Cadre : CR200-16 du 17/11/2016
Imputation budgétaire : 905-53-204142-153002-1700
Action : 15300202- Contrats ruraux

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Nouveau contrat rural (CoR)	284 286,00 € HT	40,00 %	113 714,40 €
	Montant total de la subvention		113 714,40 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination	:	COMMUNE DE CONGERVILLE THIONVILLE
Adresse administrative	:	5 RUE DES FRAVILLES 91740 CONGERVILLE-THIONVILLE
Statut Juridique	:	Commune
Représentant	:	Monsieur THIERRY GUERIN, Autre

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2019 - 31 décembre 2021
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
La commune de Congerville-Thioville (235 habitants INSEE 2015) propose l'opération "Enfouissement des réseaux et réfection des trottoirs dans diverses rues ".
Il est prévu de poursuivre l'enfouissement des réseaux initié en 2009 sur la place des Fravilles à Thionville, puis en centre bourg de Congerville.
Les chantiers concerneront :
- la rue du Bois Marquis à Congerville avec la création de trottoirs,
- le centre bourg de Thionville au croisement de toutes ses rues jusque devant la mairie,
- la rue des Vignes.
Dans le même temps, une partie des trottoirs situés rue et impasse des Muids, rue des Ouches, rue du Hayé à Congerville, rue du Moulin et rue du Dolmen à Thionville seront requalifiés (enrobé ou gazon) pour faciliter leur entretien de manière durable en application du zéro phyto.

Dans le cadre du contrat rural, la mesure "100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens" est prise en considération dans la fiche IRIS EX042705.

Détail du calcul de la subvention :

Le projet d'un montant de 326 277,69 € est plafonné à 284 284 €.

Localisation géographique :

- CONGERVILLE-THIONVILLE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2018

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX	326 277,79	100,00%
Total	326 277,79	100,00%

Libellé	Montant	%
CONSEIL REGIONAL ILE DE FRANCE	113 714,40	34,85%
CONSEIL DEPARTEMENTAL 91 sollicité	85 285,80	26,14%
COMMUNE	116 027,99	35,56%
CAESE Sollicité	4 391,60	1,35%
OPERATEUR ORANGE sollicité	6 858,00	2,10%
Total	326 277,79	100,00%

Commission permanente du 21 novembre 2018 - CP2018-505

DOSSIER N° EX041090 - COR - REHABILITATION DE L'ANCIEN PRESBYTERE ET REALISATION DE QUATRE LOGEMENTS - VALMONDOIS (95)

Dispositif : Nouveau contrat rural (CoR) (n° 00000976)
Délibération Cadre : CR200-16 du 17/11/2016
Imputation budgétaire : 905-53-204142-153002-1700
Action : 15300202- Contrats ruraux

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Nouveau contrat rural (CoR)	370 000,00 € HT	40,00 %	148 000,00 €
	Montant total de la subvention		148 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination	:	COMMUNE DE VALMONDOIS
Adresse administrative	:	RUE GRANDE 95760 VALMONDOIS
Statut Juridique	:	Commune
Représentant	:	Monsieur Bruno HUISMAN, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 28 mars 2018 - 31 décembre 2019
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 17 du Règlement Budgétaire et Financier de la Région, l'autorisation de démarrage anticipé est motivée par la nécessité de réaliser des études préalables directement liées à la réalisation de l'opération : pour le présent projet, il s'agit d'études d'ingénierie et de conception (honoraires de maîtrise d'œuvre, coordination de chantier, bureau de contrôle, géomètre, sondage, frais de dossier,…), identifiées par le maître d'ouvrage dans le périmètre subventionnable. La date de début de projet correspond au premier acte juridique passé par le maître d'ouvrage.

Description :
La commune de Valmondois (1 208 habitants - INSEE 2015) propose l'opération "Réhabilitation de l'ancien presbytère et réalisation de quatre logements".

Situé en face de l'église, en plein coeur du village, l'ancien presbytère est désormais inhabité, après avoir accueilli des écclésiastiques durant de nombreuses années. Eu égard au manque de logements vacants dans le village, la commune de Valmondois a décidé en conséquence de procéder à sa réhabilitation et à son réaménagement afin d'y créer quatre logements indépendants.

Le projet prévoit le réaménagement du bâtiment principal, de son annexe et de ses abords :
- l'ancien presbytère, implanté le long de la ruelle débouchant sur la Grande Rue, comprendra 3 logements communaux ;

- l’étage de l’annexe intégrera un logement ;
- l’appentis sera aménagé en espace de stockage pour la mairie.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s’est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Localisation géographique :

- VAL D'OISE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2018

L’organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX	337 000,00	91,08%
ETUDES	33 000,00	8,92%
Total	370 000,00	100,00%

Libellé	Montant	%
REGION ÎLE-DE-FRANCE	148 000,00	40,00%
DEPARTEMENT 95 sollicité	111 000,00	30,00%
COMMUNE	111 000,00	30,00%
Total	370 000,00	100,00%

Commission permanente du 21 novembre 2018 - CP2018-505

DOSSIER N° EX041161 - COR - REALISATION D'UNE SALLE POLYVALENTE - ÉPIAIS-RHUS (95)

Dispositif : Nouveau contrat rural (CoR) (n° 00000976)
Délibération Cadre : CR200-16 du 17/11/2016
Imputation budgétaire : 905-53-204142-153002-1700
Action : 15300202- Contrats ruraux

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Nouveau contrat rural (CoR)	370 000,00 € HT	40,00 %	148 000,00 €
		Montant total de la subvention	148 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination	:	COMMUNE D'EPIAIS RHUS
Adresse administrative	:	RUE SAINT-DIDIER 95810 EPIAIS-RHUS
Statut Juridique	:	Commune
Représentant	:	Monsieur Jean-Pierre STALMACH, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2019 - 31 décembre 2020
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
La commune d'Épiais-Rhus (628 habitants - INSEE 2015) propose l'opération "Réalisation d'une salle polyvalente".

Cette opération fait partie d'un programme d'aménagement dans le secteur dit "des Bosquets" comprenant la création d'une salle polyvalente, d'une bibliothèque, l'aménagement paysager des abords, la réalisation de stationnements, d'un jardin et de la cour de l'école.

Le village est dynamique grâce à plusieurs associations, indispensables au maintien du lien social. La commune souhaite répondre aux besoins des habitants en mettant à leur disposition des moyens matériels nécessaires et adaptés.

La commune a acquis en 2015 un ensemble de terrains contigüs à l'école et au cimetière afin d'y réaliser ces aménagements. Le projet s'insère dans un cadre à forte dominante naturelle, à l'orée d'un boisement et bénéficie d'un large panorama sur la plaine agricole située au sud de l'équipement projeté.

Les maîtres d'oeuvres, architectes et paysagistes-concepteurs ont travaillé sur une conception bioclimatique ayant le moins d'impact sur l'environnement et son intégration au site : toiture végétalisée, isolations performantes, solaire passif, chaufferie bois, sols perméables, circulations et sécurisations des accès piétons, aménagement et mutualisation des stationnements.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :
Le montant de l'opération s'élève à 472 500 € HT plafonné à 370 000 € HT. Le taux de la subvention est de 40 %.

Localisation géographique :

- EPIAIS-RHUS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2018

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX	411 060,00	87,00%
ETUDES	61 440,00	13,00%
Total	472 500,00	100,00%

Libellé	Montant	%
REGION ÎLE-DE-FRANCE	148 000,00	31,32%
DEPARTEMENT 95 sollicité	111 000,00	23,49%
COMMUNE	213 500,00	45,19%
Total	472 500,00	100,00%